



# le travail

## du permanent

Vol. 4 – No 19

7 juin 1968

## L'option de la CSN: la seule qui permette de dépasser la contradiction de l'action syndicale dans un milieu capitaliste

*Gilles Plante, du bureau régional de la Mauricie, a présenté récemment lors du congrès du Conseil central de Shawinigan, un exposé substantiel où il étudie les structures et principes d'action de la CSN.*

*Nous avons résumé cet exposé beaucoup trop long pour être reproduit intégralement ici. Nous sommes convaincus que les idées exprimées par notre confrère susciteront chez chacun de nous une réflexion enrichissante sur le sens de notre engagement syndical.*

Gilles Plante déplore d'abord que la réflexion sur le sens et l'objet de l'action syndicale donne très souvent lieu à des échanges de généralités qui n'expliquent rien et n'apportent aucun secours dans l'action. Tout cela tient, à son avis à ce que les syndicalistes n'ont pas une vision claire du problème fondamental de la classe ouvrière, de la condition ouvrière. Cela tient aussi chez nos membres à une méconnaissance profonde des principes et structures de la CSN. Cette paralysie tient enfin à des "défauts dans la gestion même de la contestation syndicale, d'ailleurs souvent abandonnée à l'improvisation parfois heureuse mais toujours incertaine".

L'auteur a donc consacré sa contribution à trois aspects: 1) la condition du travailleur; 2) la structure de la CSN; 3) les principes d'action de la CSN.

### La condition du travailleur

Après avoir, dans la première partie de son exposé, décrit le milieu de travail de l'ouvrier, comme de l'employé de bureau qui se caractérise aujourd'hui par l'envahissement de la technique, l'éclatement des tâches, l'émiettement

du travail du à la disparition des anciens métiers unitaires dans l'exercice desquels le travailleur, au terme d'un long apprentissage théorique et pratique, contrôlait chaque phase de la production de l'objet de son travail, Plante fait état de l'apparition d'une classe ouvrière en réaction au développement de l'économie marchande et à l'émergence d'une bourgeoisie capitaliste, détentrice des moyens de production.

La condition ouvrière se trouve donc caractérisée par certains faits essentiels qui peuvent être identifiés comme suit:

- Le travailleur n'est pas propriétaire des moyens de travail;
- Le travailleur n'est pas propriétaire du produit de son travail;
- Le travailleur ne contrôle pas les débouchés pour les produits de son travail;
- Sur le plan économique, le travailleur n'a de vie personnelle que grâce au salaire qu'il reçoit de son employeur et dans le secteur de la consommation seulement;
- Sur le plan économique, le travailleur est employé au sens le plus littéral du terme dans le secteur de la production.

### La structure de la CSN: le syndicat comme coopérative de résistance ouvrière

Gilles Plante insiste sur le caractère coopératif de la structure de la CSN. Il décrit le syndicat comme "une coopérative de résistance ouvrière". Non pas, explique-t-il, que le mouvement syndical et le mouvement coopératif soient une seule et même chose mais il faut observer que les structures des deux se ressemblent.

La structure syndicale est d'ailleurs à l'opposé de la structure de l'économie capitaliste. Elle est basée sur l'esprit de solidarité qui permet d'éliminer entre les travailleurs la concurrence qui leur

est imposée par le marché du travail dans leurs rapports avec l'employeur. L'économie capitaliste, au contraire, est bâtie suivant une structure de concurrence qui crée d'ailleurs les conditions de la domination sociale et de l'exploitation économique car le développement de la force individuelle, acceptée comme règle de vie sociale, engendre nécessairement la lutte entre les hommes et la domination des faibles par les forts.

D'autre part, le syndicat est géré par ceux qui ressentent immédiatement le besoin de résister, c'est-à-dire les travailleurs.

L'auteur explique alors la structure de notre mouvement qui est de nature fédérale. Dans la CSN les syndicats se groupent donc au sein de conseils centraux, de fédérations et, au sommet, au sein d'une confédération.

Alors que la fédération supporte l'action du syndicat local dans l'entreprise, le conseil central la supporte à l'extérieur de l'entreprise. L'action de ces deux organismes se complète. Ainsi, un syndicat très fort dans l'entreprise rencontre souvent un obstacle infranchissable dans la poursuite de son action: la concurrence entre entreprises.

Cet obstacle se manifeste sous deux aspects: 1) un syndicat ne peut pas obtenir plus d'avantages pour ses membres que ne le permet le niveau des prix de revient de l'ensemble des entreprises du secteur, niveau qui est d'ailleurs déterminé par les employeurs. Sous cet aspect, la fédération peut contribuer à créer des conditions qui permettront de reculer l'obstacle, sans toutefois le franchir. Le conseil central y aide en favorisant l'organisation de nouveaux syndicats.

2) Le deuxième aspect, plus fondamental, concerne la politique des investissements. La concurrence entre les entreprises existe non seulement au sein de même secteur mais encore d'un secteur à l'autre et même au niveau

► des simples possibilités techniques ou scientifiques. En effet, le rendement du capital investi fait l'objet d'une recherche constante qui s'effectue dans le cadre d'une lutte à mort entre les employeurs. En fait, il s'agit d'une lutte entre puissants qui se fait sur le dos de la masse des travailleurs.

On comprend ainsi, signale l'auteur, le motif de la si belle coopération entre les pouvoirs publics et les capitalistes qui se traduit par des exemptions de taxes foncières, des franchises, le blocage du marché immobilier, le tarissement des sources de matière première, l'objection à l'implantation de nouvelles usines pour dominer le marché de la main-d'oeuvre, etc; autant de procédés qui répercutent une partie du financement des entreprises sur le dos du public, donc de la masse des travailleurs.

### Agir sur le plan de la société en générale

Il saute aux yeux, de poursuivre Gilles Plante, que la seule préservation des gains acquis par les négociations collectives oblige les syndicats à agir sur le plan de la société en général puisque c'est à cet endroit que le régime puise sa force, trouve son appui, trouve son ami: le consommateur domestique, artisan niais de sa propre condition. Sur le plan régional, cette action des entrepreneurs capitalistes explique la croissance économique de certaines régions, l'appauvrissement corollaire des autres et la stupide frénésie de certains hommes publics à subventionner une telle action sans chercher le remède radical à ce gaspillage, sans même oser le chercher.

Il appartient donc au conseil central, d'insister l'auteur, d'accomplir cette mission essentielle par le développement de la conscience collective des travailleurs et une représentation efficace de leurs intérêts. Une telle action implique un bon programme d'éducation ouvrière, une bonne propagande, une bonne dose de réflexion sur les idées fondamentales telles que la planification régionale, la consommation de masse. Cette action ne peut se faire qu'au niveau du conseil central, ce syndicat bâti suivant les mêmes principes que ses syndicats membres, et qui donne à l'action du syndicat local la dimension d'un engagement social concret.

Quant à la CSN, ce n'est rien d'autre qu'un "syndicat de syndicats de syndicats", selon l'expression de Plante qui souligne que sa mission doit être d'appuyer les fédérations, les conseils centraux et les syndicats de la base et de prolonger leur action sur les plans provincial, fédéral et international en l'orientant dans le sens d'une libération de la classe ouvrière entière.

### La contradiction syndicale

Dans la dernière partie de son exposé, Gilles Plante a dégagé ce qu'il appelle "la contradiction" qui existe dans l'action syndicale.

Le monde syndical s'oppose, bien sûr, au monde capitaliste mais sans nécessairement se fixer comme objectif de détruire son adversaire. Comment alors, selon l'auteur, "ne pas être frappé par la contradiction que renferme une action syndicale qui se fixe pour objet immédiat de combattre la puissance des hommes qui détiennent les moyens de production et les moyens d'accès au marché, tout en admettant au départ que son but n'est pas de détruire le fondement même de cette puissance? Comment ne pas voir la contradiction évidente entre l'attitude du militant syndical qui, dans sa structure coopérative, combat avec ardeur son patron, et l'attitude qu'il prend lorsqu'il retourne chez lui consommer tous les bienfaits de la société de consommation de masse dans la passivité et la servilité".

### Comment dépasser cette contradiction

L'auteur explique que cette contradiction ne peut être dépassée que dans deux voies.

Il y a d'abord celle, classique, du syndicalisme d'affaires américain bien décrite dans ces paroles du président de la FAT-COI, George Meany, prononcées en 1966: "Nous avons foi dans le système capitaliste et nous sommes membres de la société capitaliste. Nous sommes dévoués à la sauvegarde de ce système qui récompense les travailleurs et dans lequel les directeurs ont également de si grands intérêts. Ceux qui prennent le risque d'investir leur capital doivent aussi être récompensés (...) Nous ne sommes pas satisfaits, non, mais nous ne sommes pas prêts d'échanger notre système contre un autre".

L'auteur commente à ce sujet:

"Voilà exprimé en quelques phrases un choix qui permet au syndicalisme de dépasser la contradiction militante. Dès lors, le syndicalisme admet une fois pour toute la légitimité de la détention par une minorité d'individus des moyens de production et canalise toute l'action ouvrière vers les revendications de consommation. Il abandonne au point de départ toute revendication à la participation des masses ouvrières dans la gestion des affaires sociales. Si le syndicalisme fait ce choix pour des raisons d'efficacité, (c'est généralement la raison que l'on donne), cette même option se doit d'être appliquée à l'action syndicale elle-même qui, elle aussi, doit avoir comme souci d'être efficace. Tout cela explique sans doute que les syndicats américains ont une structure autoritaire très centralisée et très bureaucratisée dans laquelle la base n'a aucune initiative ni même aucune possibilité d'initiative, à moins de le faire en marge de la structure. Evidemment on peut très bien condamner cette structure et même la combattre. Mais dans la mesure où le syndicalisme choisit de s'intégrer à la société capitaliste, il est logique avec lui-même de se donner une telle structure qui

n'est pas sans ressembler à la structure des entreprises capitalistes".

### L'option de la CSN

L'autre option, selon Gilles Plante, c'est celle de la CSN telle qu'exprimée dans le rapport du président Marcel Pepin au congrès de 1966: "Une société bâtie pour l'homme".

Citant de nombreux extraits du rapport, l'auteur commente: "Dans tous ces textes, on sent très nettement se développer un type d'action syndicale qui rejette une certaine forme d'organisation économique et qui s'oppose carrément au monde capitaliste".

Plante poursuit son exégèse de la pensée du président de la CSN avec les idées suivantes: Pour comprendre et réaliser les idées du rapport moral de Marcel Pepin, il faut se souvenir, selon l'expression du président: "qu'un homme tenu à l'écart de toute propriété ou copropriété dans les moyens de production est en toute vérité un travailleur mutilé".

L'auteur dégage ensuite ce qu'il appelle les notions fondamentales d'un syndicalisme qui s'oppose à cette mutilation tout en dépassant la contradiction militante:

Il conclut à ce sujet: "Bref, l'organisation du travail humain doit permettre à l'homme d'être maître de lui-même, de pouvoir déterminer lui-même sa destinée en collaboration avec les autres hommes libres dans un cadre de gestion coopératif. Une organisation industrielle qui ne permet pas cela est une organisation industrielle qui détruit le travail et le travailleur."

"Le travailleur militant qui est conscient de la valeur de son travail ressent vivement l'aliénation de sa personne dans l'organisation industrielle capitaliste".

"Il constate l'impuissance relative de l'action syndicale, même efficace, à lui permettre de se tailler dans l'entreprise une place qui lui permettra d'exercer un engagement libre et responsable. Il constate que la structure coopérative de la CSN dans laquelle il milite, permet aux syndiqués de la base de s'engager personnellement dans l'action. Il se rend compte que la condition nécessaire à sa réalisation comme homme libre et responsable est la prise en main du contrôle de sa propre activité de travailleur, activité qui est toute sa vie et qui crée la richesse même de la société dans laquelle il vit. Il se rend compte qu'un dépassement de la contradiction militante doit déboucher non plus sur les revendications de consommation, mais sur des revendications de gestion dans la forme même qu'il l'exerce au sein de la CSN. Il se rend compte que le travailleur n'a de salut qu'en devenant son propre patron dans une économie organisée suivant la formule coopérative, organisée suivant les principes mêmes de l'organisation dans laquelle il milite pour le respect de sa personne".

## ► Conclusion

Plante conclut que le syndicalisme doit déboucher sur la coopération.

Voici comment, selon lui, le militant syndical doit concrétiser son engagement :

"Il (le militant) sait que la structure de la CSN exprime une vision de la société qui non seulement est différente de la société capitaliste, mais encore lui est antagoniste. Il sait que l'existence même de la CSN met en cause la société capitaliste, qu'elle la combat. Il sait aussi que la CSN ne peut pas refuser ce combat si elle veut continuer d'exister telle qu'elle est. C'est pourquoi il s'applique à rendre l'action syndicale, désormais révolutionnaire, la plus efficace possible.

"Un tel militant doit conclure à la nécessité d'un rapprochement immédiat entre le mouvement coopératif et la CSN. (...) Une intensification de l'activité des conseils centraux peut aider en ce sens. Le point d'appui d'une expansion d'une société bâtie pour l'homme est le conseil central, qui, tout en contestant avec compétence la société capitaliste, s'engage dans une action positive de libération de la classe ouvrière au moyen de la coopération. Sur le plan de la contestation, les problèmes de planification économique

retiennent l'attention. Au niveau des fédérations, il faut à tout prix combattre l'esprit de consommation qui s'exprime souvent avec vigueur dans les négociations collectives. Il ne s'agit pas bien sûr d'arrêter de revendiquer sur le plan de la consommation. Il s'agit de donner à cette action collective un nouveau sens en l'intégrant à la vie régionale. Par des revendications économiques vigoureuses, un syndicat peut ébranler fortement la situation économique et créer une tension sociale favorable à une prise de plus en plus grande du pouvoir. (...)

"A côté de cette action revendicative révolutionnaire, et même pour la rendre possible, il est nécessaire de développer une action politique efficace. Les comités d'action politique des conseils centraux sont tout désignés pour cette tâche. Il ne s'agit pas bien sûr d'aller s'embrancher dans des partis politiques dont l'organisation autoritaire, fondée sur le culte de la personnalité du chef, étouffe la naissance de l'esprit coopératif.

"D'ailleurs il faut éviter à tout prix que des coalitions de professionnels de la politique ne se forment et ne s'ajoutent à celles déjà existantes. Il faut, bien au contraire, que le pouvoir vienne de la base elle-même et s'exerce par elle directement, ce qui implique

que l'action politique doit se fusionner avec l'action dans l'usine, cette action économique traditionnelle qui nous est si familière. En s'appuyant l'une sur l'autre, l'action traditionnelle va favoriser l'avancement de l'action politique et l'avancement de cette dernière va protéger la première et lui permettre d'autres progrès. (...)

"En ce qui concerne le fonctionnement des structures de la CSN, il est important d'y réaliser la participation des masses non seulement dans le but d'édifier et de fortifier la structure elle-même mais aussi dans le but de combattre l'esprit capitaliste au sein de nos propres membres. Nos membres sont chaque jour soumis à une propagande, qui a pour effet de les détacher du mouvement en tuant en eux l'esprit coopératif, en faisant des consommateurs de syndicalisme.

"Or, la riposte à cette propagande ne peut pas se faire par la seule éducation quelqu'en soit la forme : animation, cercle d'étude, cours, etc. Il faut aussi organiser une propagande qui va faire valoir les idées syndicales. Certes, l'éducation vise à former et laisse une empreinte durable. Mais, même le syndiqué le mieux éduqué, s'il est soumis à une propagande intensive, peut sans s'en rendre compte se dissocier du mouvement syndical". ●

## Opinions

# Vers un exercice responsable du droit de négocier : une forme possible de conduite syndicale

par Jean-Paul LEMIEUX

*"... Nous pensons plutôt que lorsqu'une société se discute elle-même, la solution de ses problèmes n'est pas l'écrasement d'un adversaire par l'autre, mais plutôt l'invention de nouvelles formes sociales plus élevées, plus complètes..."*

(Extrait du rapport moral du président général au congrès de 1966).

## Une certaine critique

Le contexte global québécois en tout temps serait par définition complexe. On a en pleine face une petite société évoluant dans des conditions bien particulières et dont les moyens réels ne sont pas tout à fait ceux dont semblent disposer certaines sociétés voisines plus musclées. Il serait donc possible de retrouver une sorte d'insécurité à tous les niveaux plus grande ici qu'ailleurs. D'autre part, nos conditions climatiques elles-mêmes ne sont pas non plus de nature à rendre la réalisation des grandes choses plus facile. A tout événement, à l'intérieur de tout ça, des groupes de

salariés en nombre sans cesse grandissants veulent d'abord négocier, en attendant patiemment que le syndicalisme actuel lui fabrique une "alternative globale confortable" en remplacement graduel de l'inconfort quotidien que lui impose sans aucun remords le système ou l'ordre établi.

Dans un sens total, il revient à l'homme de la base, à titre de propriétaire autonome d'un syndicat, de revendiquer et réclamer une application responsable de son droit de négocier. Tout le monde défend avec rage le droit d'association et la liberté d'association. Il faudrait pour être au moins logique avec soi-même exiger avec autant de rage et de force le droit de négocier et la liberté de négocier.

L'homme de la base n'a jamais adhéré à un syndicat collectivement mais bien plutôt individuellement. Lorsqu'il paie sa cotisation syndicale, il pose un geste individuel et non pas collectif. Il est

donc raisonnable de croire que ce dernier puisse avoir au moins l'opportunité de se prononcer librement et individuellement sur ses propres conditions de travail. Cependant, les structures syndicales actuelles devenant de plus en plus politisées empêchent de voir se réaliser pleinement ce désir pourtant si légitime de l'homme de la base. Le mandat premier donné au syndicalisme par celui-ci a-t-il changé ?

Le front syndical prouve hors de tout doute en ce moment qu'il est dangereux et malsain de placer dans des mains souffrant de "démagogite" aigüe un droit aussi délicat que celui de négocier.

Les détonateurs par excellence de cette arme sensible mais indispensable qu'est la grève seraient en dernière analyse la démagogie, la névrose collective et le jeu vague des minorités.

Il est un fait indéniable qu'il existe au plus profond d'une unité de négoc-

ciation quelconque un degré certain de gros bon sens syndical. L'homme de la base assis dans une assemblée transporte en lui-même un monde personnel souvent inconnu de son voisin de gauche comme celui de droite. Il y a aussi en repos dans son for intérieur une expérience de l'entreprise, des connaissances de l'entreprise et une faculté de peser et de juger. C'est seulement, semble-t-il lorsqu'on lui accorde librement le droit de voter qu'il peut livrer collectivement la somme de ses expériences personnelles quotidiennes dans l'entreprise concernée. Le système actuel de "la main molle" levée par peur de représailles d'une certaine masse névrosée tend nécessairement à déformer souvent irrémédiablement une, plusieurs ou même la majeure partie des appréciations globales réalistes des faits d'une négociation.

En somme, le salarié, jusqu'à preuve du contraire n'a jamais prétendu payer en période de négociation le coût de services démagogiques à même une partie de sa cotisation syndicale. A un moment donné des négociations, l'homme de la base doit fournir, par son propre jugement, une réponse finale à la question suivante: "Détruire ou maintenir en vie l'entreprise?" On conçoit mal que quelqu'un puisse porter un tel jugement dans un environnement qui trop souvent pue l'irresponsabilité. Il n'y a pas beaucoup d'émotion dans les chiffres 10, 100 ou 1,000. La vie même d'une entreprise est, dans un sens, accrochée aux mathématiques. La capacité de payer est mesurée par des chiffres. Il est sûr qu'un dossier de négociation contient parfois des faits qui sont difficiles à digérer pour l'homme de la base. Cependant, il est fort possible qu'on se remette plus facilement et plus rapidement d'une indigestion que d'une longue grève contestable. Tout le monde peut se tromper, mais il est rare qu'on puisse se tromper continuellement en ayant les faits bien en place sous son nez. L'adversaire naturel du système global serait peut être la force syndicale globale.

## Une certaine réforme

Il faut peut-être, à tort sûrement, situer l'exercice responsable du droit de négocier et de la liberté individuelle comme collective de le faire, surtout au niveau de la conduite syndicale. L'orientation

des assemblées générales repose sur les rapports de négociation. Il s'agit seulement de savoir si le rapport doit être plein de démagogie et d'émotion ou plein de faits, de mathématique et de froide réalité. Un résultat heureux ou malheureux en dépend sans doute. Quant à lui, l'homme de la base apprécie tout ça lorsqu'il vote librement. On peut voter de diverses manières. On propose ici le *vote au scrutin secret, fermé, libre, individuel et moyen (équilibré)*. C'est un type de vote qui permet au salarié de se retirer de la masse syndicale et de venir librement et solitairement donner son appréciation sur ses propres conditions de travail et de salaire. Ce type de vote n'a aucun lien de parenté avec la démagogie, l'émotion et le phénomène nocif de la minorité névrosée. Le qualificatif "moyen (équilibré)" est employé pour la simple raison que ce vote, tout en étant individuel, est aussi collectif.

### EXEMPLE PENSÉE MONÉTAIRE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

#### COMPILATION DU VOTE

**DATE:** 11 janvier 1968  
**VOTEURS:** 5 (cahier des signatures)  
**OBJET:** Salaires (2 ans)

	1968	1969
1	0.15¢	0.10¢
2	0.25	0.15
3	0.30	0.20
4	0.20	0.15
5	0.22	0.20
--	--	--
--	--	--
	\$1.12	0.80¢
	0.224	0.16¢

Ce genre de vote responsable a une très grande propriété, il cristallise ou synthétise la pensée monétaire, individuelle et collective des syndiqués en fonction même des faits que chaque syndiqué connaît et transporte en lui-même au moment de la tenue du vote, en supposant évidemment que l'homme de la base ait été préalablement informé à la limite du possible. C'est un peu la rencontre de l'antithèse et de la thèse qui se fondent ensemble pour constituer une synthèse, à un moment donné de l'histoire du syndicat et qui peut changer par la venue de faits nouveaux. La

même procédure sera alors suivie à ce moment-là. Cette conduite syndicale est sortie du laboratoire; elle a été essayée par des syndiqués et elle fonctionne. Et ce qui est essentiel, à savoir le droit à la grève est conservé intact. En outre, cette technique n'exclut pas des gestes révolutionnaires calculés.

## Conclusion

Il faut le répéter, le droit de négocier serait la propriété de l'homme de la base et son syndicat en serait seulement le possesseur. Si cette thèse est possible, il serait plus qu'urgent de lui en laisser le libre exercice à la seule condition qu'il respecte ce faisant le principe de la démocratie syndicale par une conduite syndicale responsable. C'est l'écrivain français Jean-Paul Sartre, qui dans un moment de démagogie et d'émotion lançait tout haut ce cri: "L'enfer, c'est les autres". Est-ce bien là la première et dernière leçon du syndicalisme? Pourquoi ne pas marier à ce cri celui de Socrate: "Connais-toi toi-même". La vérité syndicale se situe peut-être là!

Dans notre mouvement, comme ailleurs, il y aurait sans doute de la place pour l'invention de nouvelles formes sociales et syndicales plus élevées, plus complètes...

## le travail du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.  
Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN

Composition: Typofilm Inc.  
Montréal

Impression: Les Ateliers de la CSN.  
1001, rue St-Denis, Montréal  
Tél. 842-3181